

PROGRAMME FEAMPA 2021-2027

GALPA LITTORAL D'EXCELLENCE

APPEL À PROJETS n°1 publié le XX

Contexte	Cet appel à projets de CAP Excellence s'inscrit dans le cadre du FEAMPA (objectif spécifique 3.1) pour une économie bleue durable en Guadeloupe. Il vise un développement local de la pêche et de l'aquaculture en zones côtières, insulaires et intérieures, mené par les acteurs locaux publics et privés.
Dates d'ouverture et de clôture	Date d'ouverture : 12 mars 2025 Date de clôture : 30 juin 2027 <u>Clause de revue et d'ajustement de l'appel à projets</u> L'appel à projets « GALPA FEAMPA 21-27 » est un dispositif évolutif. Afin d'optimiser l'allocation des fonds et de s'adapter aux dynamiques du secteur, une revue des projets reçus sera organisée tous les trois (3) mois à compter de la date de clôture de la période et ce jusqu'à épuisement des fonds.
Modalité d'envoi des candidatures	<ul style="list-style-type: none"> Le dossier est à adresser par courrier à l'adresse suivante (cachet de la Poste faisant foi) : Pôle Technique de Cap Excellence rue de l'habitat Grand-Camp, 97139 Les Abymes ET par version numérique à : didier.saint-pierre@capexcellence.net
Nature des projets soutenus	<p>Fiche action 1 (création de valeur) : soutenir et diversifier de l'économie bleue par la création d'emplois dans la pêche-aquaculture, le développement des entreprises, la diversité des activités maritimes, l'accompagnement des évolutions techniques et le renforcement de l'attractivité du secteur.</p> <p>Fiche action 2 (sens et lien) : Transmettre des savoirs, revalorisation des métiers (notamment auprès des jeunes), Faire se rencontrer les public, scolaires, scientifiques et professionnels, favoriser le croisement des connaissances empiriques et scientifiques, sensibiliser les usagers de la mer et renforcer la cohésion entre les activités maritimes, formation des acteurs face aux défis environnementaux.</p>
Bénéficiaires éligibles (porteurs de projets)	<p>Les entreprises de la filière pêche et aquaculture</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les coopératives de pêcheurs et pêcheurs professionnels - les organisations de producteurs, associations d'organisations de producteurs, en association avec d'autres maillons de la filière - Concédant, autorité portuaire, concessionnaire de port de pêche - Les ODG (Organismes de Défense et de Gestion) des signes officiels de qualité et d'origine - les collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements, syndicats mixtes, organismes consulaires - les Associations loi 1901
Bénéficiaires finaux	<p>Les habitants de Cap Excellence-Les acteurs de la pêche et de l'aquaculture- Les touristes- Les scolaires - Les personnes à mobilité réduite Les sportifs -Les amateurs - Le public en insertion</p>
Périmètre géographique éligible	<p>Liste des communes et des exceptions éventuelles</p> <p>Les Abymes Baie-Mahault Pointe-à-Pitre</p>

Modalités de financement du FEAMPA	<p>Enveloppe ouverte : 391 733.46€ Montant plancher : 5000 € HT Montant plafond :200 0000€ HT Taux d'intervention : Taux de cofinancement FEAMPA 50% des aides publiques éligibles- Taux d'aide publique : 85%</p> <p>Une majoration de 15% pourra être accordée aux projets d'intérêt collectif, ayant un bénéficiaire collectif, présentant des caractéristiques innovantes ou garantissant un accès public à leurs résultats</p>	
Éligibilité des actions	<ul style="list-style-type: none"> - Action d'accompagnement en ingénierie des filières de l'économie bleue - action de soutiens des implantations de la filière aquacole et le développement d'activités de diversification portées par les pêcheurs et les aquaculteurs du territoire de Cap Excellence - action développement et soutiens des activités nautiques sur le territoire de Cap Excellence - Action collective d'information, de formation non-diplômante et de mise en réseau auprès des professionnels de Cap Excellence - Démarche de sensibilisation, de communication, d'actions pédagogiques liées aux métiers de l'économie bleue en territoire Cap Excellence - Action de formation non-diplômante auprès de pêcheurs, d'aquaculteurs et les professionnels de l'économie bleue du territoire Cap Excellence - Action d'animation et de promotion des secteurs de l'économie bleue en territoire Cap Excellence 	
Éligibilité des dépenses	Dépenses éligibles	Dépenses inéligibles
	<ul style="list-style-type: none"> -Prestations de services -Frais de personnel, frais de mission -Frais de formations non-diplômantes -Frais de participation à des évènements promotionnels, séminaires, congrès -Frais généraux préalables à l'investissement -Investissements matériels et équipements neufs ou d'occasion -Investissements immatériels non-informatiques -Acquisition de véhicules utilitaires et véhicules nautiques -Construction, acquisition et rénovation de biens immeubles -Rénovation ou création de voirie et réseaux divers 	<ul style="list-style-type: none"> -les achats de consommables non amortissables -les dépenses mentionnées à l'article 13 du règlement (UE) n°2021/1139 FEAMPA - les végétaux, fournitures et petits matériels dont la vérification de la pérennité et la preuve de rattachement direct à l'opération ne pourraient être effectuées -la TVA récupérable -les matériels et instruments utilisés sur une période supérieure à celle du projet financé dans le cadre des actions de recherche et d'innovation -le matériel informatiques -l'auto-construction ; -les dépenses de personnel
Modalités d'instruction et de sélection des dossiers	<p>Accompagnement du porteur de projet par les services du GALPA Avis d'opportunité donné par le pré-comité consultatif du GALPA Analyse du dossier par les services instructeurs du CR Décision du Comité Régional Unique de Programmation</p>	
Critères de sélection	<p>La sélection des opérations s'effectue par appel à projet dont le réglementaire est défini par le GALPA dans le respect des dispositions prévues par le DOMO Guadeloupe et le PN FEAMPA Cf. Annexe Critères de sélection des opérations du FEAMPA Guadeloupe</p>	
Constitution du dossier de candidature	<p>Le formulaire de candidature à l'Appel à projets, dûment complété, daté et signé ; Cf. l'Annexe des pièces justificatives liées à la candidature.</p>	
Contact	<p>Mr Didier SAINT-PIERRE didier.saint-pierre@capexcellence.net 0590 47 72 12</p>	
Liens utiles	<p>https://www.capexcellence.net/</p>	